

Comment candidater aux élections CA 2020



Être candidat : la procédure à suivre

Pour être candidat, il faut :

- être adhérent depuis le 1^{er} mars 2019 au moins, et à jour de votre cotisation
- être une personne physique majeure
- jouir du plein exercice de ses droits civils et civiques
- ne pas être salarié d'APF France handicap

Comment se procurer le dossier de candidature ?

En adressant la demande au Comité de pilotage - Élection au conseil d'administration :

- par mail : elections-ca@apf.asso.fr
- par téléphone : 01 40 78 69 54
- par courrier : APF France handicap - Service Développement Associatif - 17, boulevard Auguste Blanqui - 75013 Paris

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 06 mars 2020 minuit, sous pli recommandé avec accusé de réception.